



ESCR-Net
Red-DESC
Réseau-DESC



The Global Initiative
for Economic, Social and Cultural Rights

MÉCANISMES INTERNATIONAUX POUR REVENDIQUER LES DESC DES FEMMES EN AFRIQUE

ATELIER RÉGIONAL ET ÉCHANGE STRATÉGIQUE

Nairobi, 16-18 Juin 2015

RAPPORT D'ATELIER



CONTENU

1. Résumé
 2. Bilan de l'atelier
 3. Résultats de l'atelier
 - a. Analyse collective des défis et des buts Stratégies pour l'utilisation des instruments internationaux en place
 - i) Attention portée sur le PF-CEDEF et sur le PF-PIDESC.
 - ii) Attention portée sur les mécanismes régionaux
 - iii) Études de cas
 - b. Projets collectifs potentiels
 4. Conclusion et étapes suivantes
 5. Annexes
 - a. Liste des participants
 - b. Programme
-

1. Résumé

En juin 2015 des activistes et des leaders des droits humains des femmes en Afrique ont participé à l'atelier *Les mécanismes internationaux pour revendiquer les droits ESC des femmes en Afrique : atelier régional et échange stratégique*. La réunion a été organisée par le groupe de travail sur les femmes et les DESC du Réseau International pour les droits économiques, sociaux et culturels, la Kenya Human Rights Commission et Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights. Tout au long de l'atelier, il y a eu - (1) une analyse collective des défis et des buts et un échange d'expériences et le rappel du concept d'égalité substantielle (2) renforcement des capacités et échange de stratégie en ce qui concerne les mécanismes régionaux et ceux de l'ONU et (3) en tenant compte des objectifs/défis identifiés et opportunités que proposent de tels mécanismes, considérées comme des activités collectives potentielles pour faire progresser les droits ESC des femmes avec un abordage particulier sur les questions relatives au logement, à la terre et à la propriété. Au cours de l'atelier, les discussions visaient à identifier la meilleure façon dont les groupes de femmes peuvent développer, avec l'aide du groupe de travail sur les femmes et les DESC et d'autres coalitions, une série d'actions collectives pour augmenter l'utilisation de mécanismes internationaux afin de faire progresser les droits ESC des femmes dans la région y compris l'utilisation des mécanismes régionaux et internationaux pertinents. A la fin de la réunion, les participants ont suggéré plusieurs domaines de travail dans lesquels le Groupe de travail pourrait progresser grâce à des collectifs, en particulier là où une action collective pourrait valoriser des efforts individuels déjà en place.

2. BILAN DE L'ATELIER

Du 16 au 18 Juin 2015, 35 activistes et leaders des droits humains des femmes venant de toute l'Afrique¹ se sont réunis à Nairobi, au Kenya pour participer à l'atelier **Les mécanismes internationaux pour revendiquer les droits ESC des femmes en Afrique : atelier régional et échange stratégique.**²

¹ A complete list of participant is available in Annex 1.

Cette réunion du groupe de travail femmes et DESC du Réseau International pour les droits économiques, sociaux et culturels (Réseau-DESC) était co-organisée par la Kenya Human Rights Commission (KHRC) et Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights avec la contribution des membres du GT-FDESC et le soutien du secrétariat du Réseau-DESC conseillés par un Comité de planification formé d'organisations membres du Groupe de travail : Center for Reproductive Rights – Kenya, Chiadzwa Community Development Trust- Zimbabwe, FIDA Kenya, Kebetkache Women Development & Resource Centre – Nigeria et le Legal Resource Centre – Afrique du Sud.

Ce projet visait à réunir des défenseur-e-s oeuvrant en faveur des droits fondamentaux des femmes au Kenya et dans d'autres pays africains afin de :

- susciter un échange d'expériences, aussi bien entre défenseur-e-s de la région africaine qu'avec des défenseur-e-s d'autres régions ;
- renforcer les capacités en ce qui concerne le recours aux mécanismes internationaux relatifs aux droits humains, en particulier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PF-PIDESC) et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (PF-CEDEF), en tant qu'instruments fondamentaux pour la promotion de l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels des femmes ;
- discuter des normes et des outils qui voient le jour dans domaine des droits fonciers et patrimoniaux des femmes et de la façon d'en tirer parti dans les espaces régionaux et internationaux ; et
- Renforcer la coordination et la mise en œuvre à l'échelle mondiale et régionale d'actions de plaidoyer en faveur des droits économiques, sociaux et culturels des femmes de façon à ce que les défenseur-e-s des droits des femmes fassent front commun pour exiger le respect des obligations internationales des États parties.

Ensemble, le PF-PIDESC et le PF-CEDEF représentent une énorme opportunité pour faire avancer la protection des droits humains de la femme, en identifiant et en répondant aux défis massifs auxquels les femmes continuent d'être confrontées dans l'exercice de leurs droits ESC dans les pays africains. Il est essentiel que les organisations et les activistes créent des espaces pour discuter des stratégies potentielles pour utiliser ces mécanismes internationaux, et cet atelier constituait le deuxième atelier régional de la série.

3. RÉSULTATS DE L'ATELIER

a. Analyse collective des défis et des buts

La première moitié de la journée d'inauguration de l'atelier a été axée sur l'échange mutuel d'expérience, en indiquant des problèmes et des défis clés liés aux droits ESC auxquels les participants ont été confrontés dans leur travail sur les droits ESC.

² The agenda of the meeting is available in Annex 2.



Après une courte présentation de leur travail, les participants se sont livrés à des séances interactives pour identifier les objectifs de plaidoyer et les défis présents et auxquels les participants sont confrontés en lien avec leurs objectifs de travail actuels. Ceux-ci ont ensuite été divisés là où des regroupements/des synergies semblaient pertinents.

- Les objectifs principaux identifiés (contributions des participants individuels entre parenthèses) comprennent :
 - **Prise de décision et leadership** (émanciper les femmes pour qu'elles participent aux prises de décision ; augmenter le nombre de femmes membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels ; avoir plus de femmes à des postes de prises de décisions)
 - **Renforcement du cadre juridique** (méconnaissance de la loi et clauses faibles; promotion de l'égalité et de la non-discrimination ; aligner la législation sur la constitution actuelle ; mécanismes nationaux, régionaux et internationaux ; jouissance de tous droits par tous (égalité) ; cadre juridique, politique et social en place pour la mise en œuvre des droits ESC ; lois rétrogrades et pratiques qui empêchent les femmes de participer et de bénéficier de processus de réclamations et de développement ; promulgation et défense de lois sur la succession)
 - **Accès à la justice** (accès à la justice pour les femmes par le biais d'un cadre juridique ; aider les femmes à avoir accès à la justice par le biais de processus formels et informels)
 - **Prise de conscience des droits** (renforcer la capacité des femmes à défendre et à promouvoir leurs droits ; émanciper les femmes en leur fournissant des informations sur leurs droits ; prise de conscience des DESC et formation des femmes et des filles pour qu'elles développent des compétences ; former les femmes pour qu'après deux ans elles connaissent leurs droits afin de pouvoir défendre les droits des autres ; adopter et comprendre l'égalité substantielle dans le développement de politiques et de législations, au lieu de respecter une égalité formelle; émanciper les femmes et les enfants et les amener à une prise de conscience de leurs droits ; améliorer la législation sur les quotas de femmes ; mettre fin à la discrimination socio-culturelle touchant les femmes des zones rurales en leur permettant de bénéficier du même droit d'accès aux zones rurales.)
 - **Droits à la terre et DESC** (droits à la terre et sécurité alimentaire ; promouvoir l'accès des femmes à la terre ; combattre pour les droits à la terre , que nos terres nous soient rendues ; que les femmes aient accès et soient en sécurité sur leurs terres ; renforcer le savoir en faisant appliquer le droit des femmes à la terre et à la propriété ; s'assurer que tout le monde ait une terre à cultiver et soit en possession d'un acte de propriété pour la posséder ; protéger constitutionnellement les droits coutumiers et les droits de propriété des femmes; encourager les femmes à avoir accès à la terre et à un logement adéquat ; renforcer la possibilité des femmes d'être propriétaires au même titre que les hommes, accéder et contrôler les terres et les propriétés et bénéficier d'opportunités économiques dans les

- industries extractives en Afrique ; mettre en place un projet de loi sur l'expulsion et le relogement (Kenya); promouvoir l'accès des femmes à la terre)
- Les défis généraux identifiés (contributions des participants individuels entre parenthèses) comprennent:
 - **Absence de volonté politique** (politiques non-favorables qui permettent seulement l'accès à la terre aux plus riches ; accès aux décideurs politiques; absence de volonté politique – victimisation ; absence d'intérêt et de volonté politique de la part du gouvernement et des dirigeants politiques ; absence de volonté politique)
 - **Mise en place d'un cadre juridique dans la pratique** (larges brèches entre la théorie et la réalité ; difficulté à y avoir accès pour de nombreuses communautés ; devenir un pays où la violence sexuelle et sexiste est inexistante ; sans pays après un déplacement causé par le gouvernement ou les pilliers de bétail ; pas de liberté d'expression et de participation)
 - **Manque de ressources** (soutien juridique, technique et financier ; fonds pour mettre en place des programmes ; ressources humaines et financières).
 - **Corruption** (corruption et procédures juridiques laborieuses).
 - **Brèches dans le cadre juridique** (Confrontés à de nombreuses expulsions, attaqués lors de l'exercice de leurs droits ; pas de clause pour les DESC dans la déclaration des droits)
 - **Patriarcat, traditions culturelles et pratiques** (défier le statu quo, attitudes, perception et pratique; patriarcat; augmentation de la pensée conservatrice ce qui a un impact négatif sur les droits humains et le développement ; un titre de propriété commun entre le mari et la femme ne confère pas nécessairement de droit juridique ; culture et loi n'aident pas ; auto-marginalisation de la part des femmes, préjugés culturels, pratiques traditionnelles ; culture qui méprise les femmes et qui voit d'un mauvais œil que la femme se réapproprie la terre ; pratiques culturelles, attitudes et stéréotypes rétrogrades)

Une deuxième session interactive a suivi. Elle a permis d'explorer le concept d'égalité substantielle dans la pratique, reconnaissant que différents contextes et expériences amènent les gens à vivre la même situation de différentes manières.



À travers cet exercice, les participants ont mis en lumière le fait qu'il semblerait que les politiques et pratiques neutres puissent participer au renforcement de la vulnérabilité et de la discrimination, et ils ont insisté sur le fait qu'une approche par l'égalité substantielle (qui reconnaît les circonstances individuelles, les contextes sociaux, et l'impact actuel des lois et des pratiques sur les différents groupes) devrait être utilisée pour permettre un équilibre quant aux interprétations de la situation et pour défier les rapports de force en place. Un autre problème important a été discuté. Il s'agit là du besoin de prendre en considération des politiques d'action positive et de permettre aux cadres

juridiques d’aboutir à une égalité dans les faits et de répondre à une discrimination structurelle et historique. De plus, l’analyse inter sectionnelle a été mise en valeur comme étant un instrument clé pour comprendre l’histoire et le contexte nuancés des groupes confrontés à la discrimination en lien avec leur sexe et autres caractéristiques.

Pour finir, l’accès à l’information a été souligné comme étant un élément clé dans tous les processus visant à respecter une approche privilégiant l’égalité substantielle.

a. Stratégies pour utiliser les instruments internationaux³

i- Attention portée sur le PF-CEDEF et le PF-PIDESC

La seconde moitié de la première journée et la deuxième journée de l’atelier se sont concentrées sur le renforcement des capacités et sur les stratégies pour utiliser les mécanismes internationaux pour accéder à la justice, soit le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PF-PIDESC) et le Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (PF-CEDEF). Une vue d’ensemble de chaque mécanisme a été fournie avec de courtes présentations et des échanges stratégiques par les participants sur l’utilisation pratique de ces mécanismes. Les participants ont étudié un bref bilan des résultats obtenus par le Comité CEDEF (par le biais d’observations concluantes, de jurisprudence, d’enquêtes et de déclarations) et la jurisprudence à ce jour. Il a été noté que :

- Les affaires se sont centrées sur un nombre relativement réduit de sujets (la violence domestique/violence contre les femmes principalement, puis le système de santé, emploi et prestations de maternité, les conditions de détentions, et les problèmes liés à la propriété et à la succession)
- Des progrès ont été faits dans certains domaines (un accent mis à nouveau sur les droits humains du point de vue des femmes ; développements dans la compréhension de la violence à l’égard des femmes et des obligations urgentes des États ; commentaire utile sur les soins de santé et les droits reproductifs; et une compréhension plus poussée des stéréotypes sur le genre dans les faits) ; et
- Des critiques se sont élevées contre le comité CEDEF dans d’autres domaines (concernant la gestion de la discrimination indirecte et inter sectionnelle, mais cela semble s’améliorer).

Les présentations des participants ont constitué le cœur de l’atelier dans la mesure où elles ont conduit à une discussion sur les stratégies les plus efficaces pour utiliser les mécanismes internationaux appropriés. Concernant l’utilisation du PF-CEDEF, les participants ont entendu des présentations de : l’affaire d’ *Alyne da Silva Pimentel contre le Brésil*⁴ (une affaire décisive sur la mortalité maternelle) l’affaire contre les Philippines sous la procédure d’enquête⁵ (sur la santé reproductive et l’accès à la contraception ainsi que les informations et services qui y sont liés) deux actions menées par le Center for Reproductive Rights (2011 et 2015 respectivement); et l’affaire *E.S. et*

3 Davantage de détails sur l’information mentionnée dans cette section sont disponibles dans le guide *Revendiquer les droits ESC des femmes au moyen du PF-CEDEF et du PF-PIDESC*, créé en collaboration avec le Réseau-DESC et IWRAW-Asia Pacific (disponible sur <https://www.escr-net.org/node/365157> en version anglaise, espagnole et française).

4 Communication No. 17/2008; Points de vue adoptés par le Comité lors de sa quarante neuvième séance, CEDAW/C/49/D/17/2008; De plus amples informations sur l’affaire et son impact sont disponibles à : <https://www.escr-net.org/docs/i/1623066>

5 Résumé des enquêtes concernant les Philippines, CEDAW/C/OP.8/PHL/1. De plus amples informations sur l’affaire et son impact sont disponibles à : <https://www.escr-net.org/node/365940>

S.C. contre la Tanzanie (sur les droits de succession des femmes en vertu du droit coutumier)⁶ menée par le Women's Legal Aid Centre (WLAC) Tanzanie (2015). Depuis que les affaires ont été présentées par les représentants des organisations impliquées dans ces affaires, les participants ont été capables de poser des questions sur les obstacles, les stratégies et les tactiques utilisées dans la poursuite de ces affaires.



En ce qui concerne l'utilisation du PIDESC, la discussion a mis l'accent sur la question générale de l'égalité des sexes et de l'égalité substantielle dans des rapports parallèles soumis par les ONG au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CDESC), compte tenu de l'absence de jurisprudence en vertu du PF-PIDESC. Pendant l'atelier, les participants ont partagé leurs expériences en ce qui concerne le développement de rapports individuels ou collectifs d'ONG. Le *Centre for Economic Social Cultural Rights in Africa* (CESCRA) a discuté de son expérience dans la présentation de rapports parallèles lors de l'analyse du rapport d'État de l'Ouganda par le CDESC, qui met l'accent sur l'impact des activités d'exploitation des ressources naturelles sur la vie des femmes. *Live and Learn Maldives* a aussi présenté son expérience en soulignant l'impact sur les moyens de subsistance des femmes, sur les cadres juridiques concernant la terre et la sécurité d'occupation foncière et sur le droit des femmes au travail.

Les discussions se sont centrées sur les meilleures façons de rassembler des informations et des preuves à inclure dans les rapports parallèles des ONG, sur la façon de construire des coalitions pour soumettre les rapports afin d'obtenir une plus grande attention de la part des membres du CDESC, et finalement sur l'importance de référencer les déclarations antérieures en lien avec le contenu du rapport, formulées lors de procédures antérieures de l'ONU (rapporteurs spéciaux, procédure de l'Examen périodique universel, autres organes conventionnels) afin de souligner la pertinence de l'information et le développement du problème.

ii- **Attention portée sur les mécanismes régionaux**

Les discussions ont aussi porté sur les mécanismes régionaux clés (par exemple la Commission africaine et la Cour africaine et (en lien avec la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le protocole de Maputo et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ainsi que plusieurs mécanismes sous-régionaux tels que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest -CEDEAO), afin d'avoir une vue d'ensemble des mécanismes disponibles et d'envisager un choix approprié de forum. Les participants ont partagé des expériences en lien avec l'utilisation de ces mécanismes, et ont discuté de projets et d'initiatives en cours. Elles incluent : un engagement dans l'ébauche de l'observation générale au protocole de Maputo sur les droits de propriété des femmes

⁶ Communication No. 48/2013; Points de vue adoptés par le Comité lors de la soixantième séance, CEDAW/C/60/D/48/2013

après la dissolution du mariage ; mener une initiative pour soumettre une requête à la Cour africaine concernant l'interprétation juridique de l'article 6(d) du protocole de Maputo (qui requiert l'enregistrement des mariages pour une reconnaissance juridique) ; discussion des bénéfices/inconvénients de l'absence d'obligation d'épuiser les recours nationaux avant de porter l'affaire devant la CEDEAO et de l'historique de la cour en terme de problèmes liés aux droits humains des femmes.

iii- Études de cas

En tenant compte des mécanismes liés aux études de cas réels présentés par les participants, ces derniers se sont divisés en deux petits groupes et ont discuté les questions suivantes : a) Quels droits humains ont été violés dans cette situation ? ; b) Qu'essayez-vous d'obtenir (1) pour les particuliers (2) pour un changement structurel ? ; c) Quel mécanisme convient le mieux à ces violations ? (CEDEF, PIDESC, mécanismes régionaux, etc.) ; d) Comment formuler un argument d'égalité substantielle ? (Discrimination directe/indirecte ; contexte social, traditions et stéréotypes ; obligations des états en termes de conduite et de résultat).



Études de cas discutées :

- ***Impact de l'exploitation de phosphate sur les DESC des femmes (logement, propriété, terres) au Togo***

Le groupe analysant le cas a identifié le besoin de concevoir une stratégie médiatique pour diffuser l'information sur les violations des droits humains que cette affaire soulève depuis plusieurs années. Malheureusement, les lois togolaises ne fournissent pas de mécanisme pour mettre en place les décisions de la Commission africaine à un niveau national. Aussi, il a été mentionné qu'un partenariat est nécessaire aux niveaux nationaux et internationaux afin d'appuyer les efforts de soutien, ainsi que le lobbying de ministères stratégiques au sein du gouvernement (par exemple, les ministères du genre, des affaires étrangères, et des affaires juridiques) pour assurer un dialogue continu sur les problèmes.

- ***La plantation de café de Kaweri , en Ouganda***

Cette affaire traite d'expulsions forcées et à de saisie des terres par une société, avec le soutien du gouvernement, afin de créer de l'espace pour des plantations de café. La maison mère de la société impliquée était en Allemagne. La stratégie de défense suggérée par le groupe chargé de discuter du cas impliquait, entre autres, une réunion avec la mission diplomatique allemande en Ouganda avec la présence de représentants du gouvernement afin de revendiquer les droits violés.

- ***Terres et cas d'expulsion à Durban, en Afrique du Sud***

Le groupe a analysé différentes approches possibles pour ce cas et a souligné qu'il y avait un besoin de sécurité d'occupation foncière, d'indemnité pour les pertes, de modification juridique structurelle telles que des procédures convenables pour les expulsions et les relocalisations. Des mécanismes

internationaux pertinents, tels que les comités de contrôle et plusieurs mécanismes régionaux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont été identifiés comme espaces clés pour présenter l'affaire, et des partenariats avec des ONG à des niveaux nationaux et internationaux ont été proposés. À un niveau national, il a été suggéré qu'il serait pertinent d'engager un dialogue avec les autorités gouvernementales/municipales. Les principaux défis mentionnés sont la corruption et la situation politique actuelle.

b. Projets collectifs potentiels

Pendant les deux premiers jours de l'atelier les participants ont suggéré plusieurs domaines de travail dans lesquels le groupe pourrait progresser par des efforts collectifs, et plus particulièrement dans lesquels ces actions collectives pourraient ajouter de la valeur à des efforts individuels qui existent déjà. Un collage des idées préliminaires avancées par les participants est disposé ci-dessous.

Plan régional du groupe des femmes pour travailler avec les communautés de base et les femmes des communautés pour mettre en place le CEDEF et PIDESC en Afrique francophone- LOBBY DU GOUVERNEMENT POUR FAIRE APPLIQUER LES LOIS DE SUCCESSION ET DE PROPRIÉTÉ – *partenariats nationaux entre pays pour mener une défense régionale* – CRÉATION DE MOUVEMENTS AVEC D'AUTRES ONG DES DROITS HUMAINS - Partager des expériences pour réduire les disparités dans l'exécution des décisions de la cour – RÉSEAU ET PARTAGE D'INFORMATIONS- Construire une coalition des organisations de la société civile pour faire progresser les DESC des femmes avec le CEDEF et PIDESC et les protocoles régionaux –

Travail pour une coalition d'Afrique de l'ouest (6 pays dans l'atelier) sur la CEDEF et le PIDESC – partager des informations, écrire des rapports, contrôler des recommandations –Efforts collaboratifs pour écrire les rapports des ONG à présenter aux comités –Travailler ensemble entre pays pour **se joindre au Comité CEDEF et à la Commission africaine** afin de soumettre des communiqués – RENCONTRER DES ONG DU KENYA POUR DISCUTER DE MEILLEURES STRATÉGIES POUR REVENDIQUER LES DROITS DES MEMBRES DES COMMUNAUTÉS –Créer un réseau pour mettre en place un partenariat – **Partage d'information et travail commun pour traiter des violations des droits humains**- Création de mouvements pour une réforme de politiques et législations conduisant à un régime sensible au problème du genre- partage de liens de donateurs

Suite à la discussion sur la façon de renforcer le travail en matière de normes internationales et régionale (y compris l'utilisation de mécanismes, la mise en œuvre des recommandations, et de l'engagement avec le Comité CEDEF et le Comité DESC, mettre l'accent sur l'égalité intersectionnelle de fond) les participants se sont ensuite concentrés sur d'autres possibilités de plaidoyer collectif projeté sur jour 3 de l'atelier. Celles-ci ont ensuite été regroupées comme suit (contributions des participants individuels entre parenthèses) :

- Plateforme de ressources électroniques partagée – partage interactif de méthodes et d'informations, accent mis sur les femmes et les DESC/ programmes d'échanges – expériences, visite des communautés, forums d'apprentissage, circulaires / études de cas sur des problèmes liés aux DESC des femmes
- Référentiel pour la sensibilisation à l'égalité– communauté locale visée, changement des coutumes, éduquer sur les droits, rompre les stéréotypes, expériences vécues, plusieurs strates/ guide pratique avec une collection d'informations pour effectuer des rapports, pour les litiges et pour soutenir une cause
- Financement du développement- défense collective, système/mécanisme d'alerte précoce, contrôle des droits humains à un niveau communautaire, partage d'information

- Améliorer les DESC des femmes dans les politiques et les pratiques à un niveau national – évaluation des politiques et promotion, enquête/étude de référence, développement de la capacité, renforcement du réseau et des partenariats
- Suivi des recommandations concernant les DESC des femmes (terres/propriété)
- Prise de conscience des DESC des femmes en Afrique de l’ouest (terres/propriété) – information activités, éducation/diffusion, renforcement des capacités sur les DESC des femmes, niveaux subrégionaux/nationaux)
- Réseau communautaire d’Afrique de l’est – mettre en place et développer des stratégies qui sont spécifiques à l’Afrique de l’est

2. CONCLUSION ET ÉTAPES SUIVANTES

Tout au long de l’atelier, les discussions ont cherché à reconnaître la meilleure manière pour les groupes de femmes de développer, avec l’aide du groupe de travail femmes et DESC et d’autres coalitions, une série d’actions collectives pour augmenter l’utilisation de mécanismes internationaux pertinents afin de faire valoir les droits ESC dans la région. La discussion a aussi souligné la valeur ajoutée d’un travail de groupe transrégional dans la mesure où de tels espaces permettent un échange d’expertise et de stratégies pour étendre et renforcer le travail de différentes organisations. Elles ont aussi souligné le besoin de renforcer les impacts des actions menées par les femmes aux niveaux local, régional et mondial.

Un point commun qui est ressorti des conversations est le besoin de se centrer et de rendre visible les différentes étapes par lesquelles les ONG doivent passer lorsqu’elles utilisent les mécanismes internationaux pour assurer les droits des femmes. L’attention a particulièrement été attirée sur le besoin de mettre l’accent sur l’étape de mise en place des recommandations et décisions prises par les organes de contrôle des traités ; cela renvoie non seulement à des changements juridiques directs requis par les décisions mais aussi à des pratiques et des politiques qui sont mises en place pour faire progresser l’exercice des droits des femmes et pour réduire les inégalités.

La valeur ajoutée des synergies parmi d’autres initiatives développées à l’international, et plus particulièrement d’autres groupes de travail du Réseau-DESC, ont aussi été discutées. A cet égard, le groupe de travail femmes et DESC a été désigné comme étant un acteur clé avec un rôle pertinent à jouer à l’international afin de développer et de fournir une attention sur les DESC des femmes dans différentes régions, mais aussi afin de promouvoir un renforcement du cadre juridique et enfin afin de développer des activités de sensibilisation aux droits.

Tel que mentionné ci-dessus, l’atelier africain faisait partie d’une série de dialogues régionaux d’échange que le groupe de travail femmes et DESC effectue sur une période de deux ans. Les priorités identifiées au travers des discussions de cette réunion –ainsi qu’au travers d’autres réunions régionales- mais également les défis et les suggestions d’actions collectives constituent des apports majeurs pour informer des positions du Groupe de travail femmes et DESC et constituent aussi une contribution utile pour le plan annuel d’activités. De plus, cet atelier a identifié de possibles synergies avec d’autres activités du groupe de travail femmes et DESC qui seront discutées avec les membres dans les prochains mois.

3. ANNEXES

Annexe A : LISTE DE PARTICIPANTS(ES)

		Nom	Pays	Organisation
1.	Ms.	Agnes Kabajuni	Uganda	Centre for Economic, Social and Cultural Rights in Africa (Uganda)
2.	Mr.	Alfred Brownell	Liberia	Green Advocates
3.	Ms.	Angela Mulenga	Zambia	FIAN Zambia/FIAN International Board/COMESE Secretariat
4.	Ms.	Beatrice Chelangat	Kenya	FIDA
5.	Ms.	Charlene May	South Africa	Legal Resource Centre
6.	Ms.	CheaSokleang	Cambodia	STAR Kampuchea
7.	Ms.	Christine Kandie	Kenya	Endorois Welfare Council
8.	Ms.	Claire Quenum	Togo	Floraison
9.	Mr.	Davis Malombe	Kenya	Kenya Human Rights Commission (KHRC)
10.	Ms.	Dorah Mafabi	Uganda	Avocat Sans Frontières
11.	Ms.	Emem J. Okon	Nigeria	Kebetkache Women Developmen& Resource Centre
12.	Ms.	Fanis Inganga	Kenya	Ogiek Peoples Development Program
13.	Mr.	Farai Maguwu	Zimbabwe	Centre for Natural Resource Governance
14.	Ms.	Helen Kamiri	Kenya	GROOTS KENYA
15.	Ms.	Josephine Chepkuto	Kenya	Endorois Community (Chief)
16.	Ms.	Marian Acquaaah-Harrison	Ghana	Initiative for Gender Equality and Development in Africa (IGED)
17.	Ms.	Mariyam Laiza	Maldives	Human Rights Commission of the Maldives
18.	Ms.	Maureen Tresha	Zambia	Women and Law in Southern Africa (WLSA)
19.	Ms.	Mela Chiponda	Zimbabwe	Chiadzwa Community Development Trust
20.	Ms.	PatitaTingoi	Kenya	AWID
21.	Ms.	RehemaBavuma	Uganda	FIAN group in Uganda/World Forum of

				Fish Workers (WFF)
22.	Ms.	RehemaMsami	Tanzania	Women's Legal Aid Centre (WLAC)
23.	Mr.	Samuel Olando	Kenya	Hakijamii
24.	Ms.	SibongileNdashe	South Africa	Initiative for Strategic Litigation in Africa (ISLA)
25.	Ms.	SindisiweMkhize	South Africa	Abahlali base Mjondolo
26.	Mr.	SistorHavyarimana	Burundi	Avocat Sans Frontières
27.	Ms.	Susan Mbori	Kenya	Nairobi Peoples Settlement Network (NPSN)
28.	Ms.	Valerie Soma	Burkina Faso	FIAN Burkina
29.	Ms.	Yao Pauline	Cote d'Ivoire	Femmes Côte d'Ivoire Expérience (FCIEX)

Organisateurs				
30.	Ms.	Esther Waweru	Kenya	Kenya Human Rights Commission (KHRC)
31.	Ms.	Graciela Dede	Uruguay	ESCR-Net
32.	Ms.	Lucy McKernan	Switzerland	GI-ESCR
33.	Ms.	Mayra Gomez	USA	GI-ESCR
34.	Ms.	Susie Talbot	UK	ESCR-Net
Observatrice				
35.	Ms.	Linda Ekholm	Finland	Ministry of Foreign Affairs
Soutien				
36.	Ms.	Diana Gichengo	Kenya	KHRC
37.	Ms.	Laura Maina	Kenya	KHRC
38.	Ms.	Lydia Mkanjumwa	Kenya	KHRC
39.	Ms.	Maureen Kendi	Kenya	KHRC

PROGRAMME

JOUR 1 – 16 JUIN

8h30-9h00	Inscription	Inscription et thé/café
9h00-10h15	Séance 1	Accueil & Présentations Objectifs: Présentation de l'atelier et des participants
10h15-11h30	Séance 2	Échange d'expériences: objectifs communs et défis, et les tendances régionales et internationales Objectif : Identifier les objectifs et les défis existants auxquels les participants sont confrontés en lien avec leur travail pour assurer le plein exercice des droits des femmes et les tendances qui affectent ce travail aux niveaux national et international.
11h30-12h00	Pause	
12h00-13h00	Séance 3	Égalité substantielle, analyse inter sectionnelle des DESC des femmes Objectif: Présenter une vue d'ensemble des développements en termes d'égalité substantielle et de la façon dont ils s'appliquent aux DESC des femmes.
13h00-14h30	Déjeuner	
14h30-15h45	Séance 4	Mécanismes internationaux pour revendiquer les DESC des femmes : la convention du CEDEF et son mécanisme de plaintes Objectif: Fournir une vue d'ensemble complète du Pacte et du mécanisme de plaintes individuelles.
15h45-16h00	Pause	
16h00-17h30	Session 5	L'approche des droits DESC des femmes du Comité CEDEF Objectif: En apprendre plus sur l'approche du Comité dans les affaires individuelles, les observations finales, la procédure d'enquête, et les recommandations générales –et plus particulièrement sa jurisprudence sur les droits ESC.
		Dîner de bienvenue

DAY 2 – 17 JUIN

9h00-10h30	Séance 6	Mécanismes internationaux pour réclamer les DESC des femmes II : le PIDESC et son mécanisme de plaintes
------------	----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		Objectif: Fournir une vue d'ensemble claire du nouveau protocole du PIDESC, de l'approche du comité sur les femmes et les DESC jusqu'à présent (par exemple, dans des observations finales et des observations générales), et de la façon dont les participants pourraient l'utiliser comme outil pour faire progresser les droits ESC des femmes.
10h30-11h00	Pause	
11h00-11h30	Séance 7	Mécanismes régionaux pour réclamer les droits ESC des femmes Objectif: Fournir une courte vue d'ensemble des mécanismes associés à la Convention africaine, au Protocole de Maputo, et à la Charte africaine des droits et du bien être de l'enfant.
11h30-13h00	Séance 8	Jurisprudence sur les femmes et les DESC en Afrique Objectif: Échanger une vue d'ensemble de développements effectués jusqu'à présent, parmi les mécanismes pertinents.
13h00-14h30	Déjeuner	
14h30-16h00	Séance 9	Stratégies pour faire progresser les problèmes actuels en Afrique liés aux femmes et aux droits ESC Objectif: Mettre en œuvre le renforcement de capacité et l'échange d'expérience des séances précédentes en discutant de stratégies possibles en lien avec des études de cas spécifiques de la part des participants.
16h00-16h15	Pause	
16h15-17h30	Séance 10	Stratégies pour l'utilisation du PF CEDEF et du PF PIDESC ainsi que de mécanismes régionaux II : attention portée sur d'autres DESC Objectif: le même que pour la séance 8
		Dîner avec les membres du groupe de travail femmes et DESC

JOUR 3- 18 JUIN

9h00-9h30	Séance 11	Présentation de la journée de discussion stratégique Objectif: Souligner l'approche du Réseau-DESC au travail collectif, les développements dans l'approche du groupe de travail femmes et DESC, récapitulations des jours 1 et 2 pour préparer la discussion finale.
9h30-10h45	Séance 12	S'impliquer dans un travail collectif stratégique sur les femmes et les DESC Objectif: Explorer (1) les lacunes, les possibilités et les opportunités pour un travail collectif aux niveaux régionaux et internationaux afin de faire progresser l'exercice des DESC pour les femmes en Afrique ; (2) discuter des domaines concrets dans lesquels une approche/un projet collectif pourrait fournir une valeur ajoutée à l'utilisation actuelle/potentielle du PF-CEDEF/PF-PIDESC ainsi que d'autres stratégies (qu'il s'agisse du litige,

		de la défense, de l'éducation, etc.)
10h45-11h15	Pause	
11h15-12h30	Séance 13	S'impliquer dans un travail collectif stratégique sur les femmes et les DESC (suite).
12h30-13h00	Déjeuner	Conclusion et étapes suivantes
Après-midi		Séance de réseautage